



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 4 avril 2017

Présents :

MM VINCENT, PORTIER, MME CROOK, M PERROCHEAU, MMES OLIVIER, BOURDAGEAU, RENOUX, DEBRIS, MM BLAIN, LAIGO, BERNIER, RAUD, LEGER.

Absents excusés :

MM. MARTIN, RAUD (procuration à MME DEBRIS)

Secrétaire de séance :

MME DEBRIS

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de réunion du 30 janvier dernier peut être adopté tel que présenté.

Monsieur Jérôme PERROCHEAU intervient pour apporter une précision concernant le devis LONGUEPEE relatif aux travaux de voirie de la rue Betphagé. En effet, la réfection des trottoirs n'est pas incluse dans sa totalité et il conviendra peut être de prévoir un devis complémentaire.

Par ailleurs, concernant le procès verbal de la séance du 19 décembre 2016, Madame Marie RENOUX souhaite que soit mentionner qu'elle s'est abstenue lors du vote de la délibération portant sur la demande de subvention au projet d'aménagement paysager du terrain multisports.

Monsieur Le Maire propose ensuite de commencer la séance précisant que le 1^{er} point à l'ordre du jour « Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau » est reporté au prochain Conseil municipal.

01/11042017DEL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats de la gestion communale pour l'année 2016. Il rappelle les investissements qui n'ont été pas réalisés, ceux qui seront repris cette année.

Investissement

Dépenses	Prévu :	532 920.36
Réalisé :		215 706.83
Reste à réaliser :		47 434.77

Recettes	Prévu :	532 920.36
Réalisé :		135 072.91
Reste à réaliser :		24 697.50

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	800 103.89
Réalisé :		725 378.23
Reste à réaliser :		0,00

Recettes	Prévu :	800 103.89
Réalisé :		812 997.59
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	154 604.31
Fonctionnement :	87 619.36
Résultat global :	242 223.67

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Marie RENOUX, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif de l'exercice 2016. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

02/11042017DEL : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres que le Compte de gestion est établi par la trésorière comptable, Madame SOUDAIS, à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le Compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2016

03/11042017DEL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	41 898.91
- Un excédent reporté de :	45 720.45

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 87 619.36

- Un excédent d'investissement de :	154 604.31
- Un déficit des restes à réaliser de :	22 737.27

Soit un excédent de financement de : 131 867.04

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	87 619.36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	87 619.36
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCÉDENT	154 604.31

La décision est adoptée à l'unanimité.

04/11042017DEL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 3 avril 2017,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2017 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti,

En raison de la baisse importante des dotations de l'Etat,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour l'année 2017, d'augmenter de 2% les taux d'imposition comme suit :

Habitation :	13.24 %
Foncier bâti :	18.93 %
Foncier non bâti :	54.41%

05/11042017DEL : DOTATIONS SCOLAIRES 2017

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que le montant de l'attribution concernant l'achat de fournitures scolaires de 2017 reste équivalent à 2016 soit :

- dotation par élève pour les fournitures scolaires :	43,60 €
- dotation par élève pour les autres frais de fonctionnement :	<u>2,97 €</u>

Soit par élève au total..... 46,57 €

D'autre part, la décision d'attribuer en dotation une somme de 10 € par élève pour l'acquisition de matériels pédagogiques afin de permettre aux enseignants de disposer d'un budget modulé en fonction du nombre d'élèves par classe est reconduite pour 2017.

06/11042017DEL : TARIFS COMMUNAUX 2017

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2017, Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs des TAP (Temps Activités Périscolaires) et du restaurant scolaire comme suit :

- TAP : 28 € par enfant pour l'année scolaire

Décision adoptée à l'unanimité

- Prix de vente du repas au restaurant scolaire : 3,25 € pour les enfants, 6,80 € pour les adultes et 4 € pour les personnes en contrat aidé

Décision adoptée à l'unanimité.

Ces tarifs seront applicables à la rentrée scolaire de septembre 2017

07/11042017DEL : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2017

Le Maire donne la parole à Aurélie CROOK, adjointe aux finances pour présenter les travaux de la commission de finances, et les orientations données cette année au budget.

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	302 006.41
Recettes :	324 743.68

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	804 773.00
Recettes :	804 773.00

Pour rappel, total budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	349 441.18 (dont 47 434.77 de RAR)
Recettes :	349 441.18 (dont 24 697.50 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	804 773.00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	804 773.00 (dont 0,00 de RAR)

Tel que présenté le Budget est adopté à la majorité (1 abstention) par les membres du Conseil municipal.

08/11042017DEL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente les résultats de la gestion communale du budget du multiservice pour l'année 2016 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	378 278.65
Réalisé :		302 079.10
Reste à réaliser :		

Recettes	Prévu :	378 278.65
Réalisé :		164 340.45
Reste à réaliser :		62 655.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 945.58
Réalisé :		8 944.58
Reste à réaliser :		0,00

Recettes	Prévu :	8 945.58
Réalisé :		8 800.00
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 137 738.65
Fonctionnement :	- 144.58
Résultat global :	- 137 883.23

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme RENOUX, le conseil municipal procède au vote du compte administratif de l'exercice 2016. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

09/11042017DEL : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres que le Compte de gestion est établi par la trésorière comptable, Madame SOUDAIS, à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte administratif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

10/11042017DEL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	4 325.63
- Un déficit reporté de :	4 470.21
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	144.58
- Un déficit d'investissement de :	137 738.65
- Un excédent des restes à réaliser de :	62 655.00
Soit un besoin de financement de :	75 083.65
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DEFICIT	144.58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	144.58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT	137 738.65
La décision est acceptée à l'unanimité	

11/11042017DEL : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2017

Le Conseil municipal, après une présentation détaillée du fonctionnement et de l'investissement par Madame Aurélie CROOK, adjointe aux finances, vote les propositions nouvelles du Budget du Multiservices pour l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	200 455.00
Recettes :	137 800,00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	9 600,00
Recettes :	9 600,00

Pour rappel, total budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	200 455.00
Recettes :	200 455.00 (dont 62 655.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	9 600.00
Recettes :	9 600,00

Le budget tel que présenté est adopté à l'unanimité.

12/11042017DEL : PASSEPORTS « LOISIRS JEUNES »

Monsieur Stéphane PORTIER, adjoint chargé de la vie du village, de la démocratie locale et de la vie associative rappelle que le dispositif Passeports Loisirs Jeunes propose des loisirs aux jeunes de 12 à 18 ans durant la période estivale. C'est le CDIJ (Centre Départemental Information Jeunesse) qui organise l'opération. Il prépare les chéquiers qui permettent aux jeunes de participer à des activités sportives ou culturelles à des tarifs préférentiels. Les jeunes doivent acquérir une carte d'adhésion au CDIJ, pour pouvoir ensuite acheter des chéquiers d'activités ou des entrées à l'unité des sites partenaires de l'opération.

Les communes membres de la CDA sont sollicitées à hauteur de 70 € par jeune adhérent.

Entendu le rapport de Monsieur Stéphane PORTIER, le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir inscrire au budget 2017, la somme de 420 € pour 6 adhérents.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au dispositif et l'ouverture de crédit de 420€ au budget 2017.

13/11042017DEL : PRESTATION DE CONTROLE DECI (Défense Extérieur Incendie)

Monsieur Pierrick BLAIN expose :

Vu La loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,

Vu Le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

Considérant que la Rese, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

Considérant que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur Pierrick BLAIN donne lecture des prestations et tarifs proposés par la Rese en matière de contrôle DECI.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
-décide de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la Rese, au regard des engagements de celle-ci.
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

14/11042017DEL : Modification n°1 du PLU de la commune de Bourgneuf- Avis du Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire

Jérôme PERROCHEAU, Adjoint à l'urbanisme, rappelle que la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bourgneuf a pour objet de permettre l'ouverture de la zone de l'Enclouse à l'urbanisation au nord-est de la commune.

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a confirmé l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation du secteur 1AU du plan local d'urbanisme de Bourgneuf et de son passage en AU pour de l'habitat afin de répondre aux objectifs de production de logements de la commune de Bourgneuf pour les dix années à venir et a attesté de la faisabilité opérationnelle d'un projet d'habitat dans cette zone par le fait de pouvoir répondre aux objectifs de développement de la commune de Bourgneuf dans le respect du PLU actuel et du SCOT.

Par arrêté en date du 15 décembre 2016, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme de Bourgneuf modifié.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme de Bourgneuf a été notifié aux personnes publiques avant enquête publique, par courrier du 15 décembre 2016.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 janvier 2017 au 10 février 2017 inclus.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête publique. Le commissaire enquêteur a procédé à la clôture de cette enquête le 10 février 2017 et a déposé, le 17 février 2017, son rapport et ses conclusions favorables sans réserve.

Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le PLU opposable de la commune de Bourgneuf,
Vu les statuts et compétences de la CdA,
Vu les observations émises par les personnes publiques associées,
Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur sans réserve.
Vu le projet de plan local d'urbanisme modifié, constitué d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable, d'un règlement et de ses documents graphiques, et d'annexes, ainsi que d'orientations d'aménagement relatives à des quartiers et des secteurs qui a été tenu à disposition des conseillers municipaux en mairie de Bourgneuf, accompagnées du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant qu'il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourgneuf modifié suite à l'enquête publique.

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal de la commune de Bourgneuf est prêt à être présenté pour approbation par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la dite modification du plan local d'urbanisme de la commune de Bourgneuf tel qu'il va être proposé à l'approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable au projet de modification du PLU.

15/11042017DEL : EXTENSION DU CIMETIERE

Le Maire rappelle que le cimetière ne disposera bientôt plus d'emplacements pour satisfaire aux demandes d'acquisitions de concessions. Il convient de prévoir son extension.

Considérant que l'initiative d'agrandir un cimetière appartient au Conseil municipal en application de l'art L2223-1 du CGCT, le Maire sollicite l'autorisation pour effectuer les démarches et travaux nécessaires liés à cette extension sur la parcelle cadastrée section B n°181 :

- intervention d'un hydrogéologue pour déterminer si le terrain peut répondre à l'affectation qui lui est réservé,
- et travaux divers pour adapter la parcelle à sa nouvelle affectation.

Après discussion le Conseil municipal émet, à la majorité des membres présents (1 abstention), un avis favorable.

EXTENSION DE LA ZONE DE CIRCULATION LIMITEE A 30 km/h

Le Maire propose de limiter la vitesse à 30 km/h en centre bourg par arrêté, considérant les risques que font courir les véhicules circulant à vive allure dans le village.

Sur le sujet, les avis des conseillers sont très partagés.

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez vous avec Monsieur GAUDUCHON de la D.I. pour préciser le périmètre de cette zone à 30 km/h. Le sujet sera évoqué lors du prochain Conseil municipal.

16/11042017DEL : EFFACEMENT DES RESEAUX COORDONNES - CONVENTION AVEC LES SERVICES ORANGE

Monsieur le Maire rappelle, qu'au lieu-dit la Gabardelière sont prévus des travaux d'enfouissement de réseaux. Les travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension seront réalisés par la Société Bouygues et par le prestataire Orange pour les réseaux de câbles électroniques.

Une convention, proposée par le prestataire Orange, définit les modalités techniques et financières d'études et de réalisation des travaux (génie civil et câblage) précisant la responsabilité qui incombe à chacun.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la dite convention (annexée au procès verbal) et donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux concernés.

Questions diverses :

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a accordé son parrainage à aucun candidat à l'élection présidentielle. Concernant le dossier GUERINET, M. le Maire expose l'état d'avancement du dossier. Le référé et les 2000€ demandés par la famille GUERINET ont été rejetés par le juge le 15 mars 2017. La procédure suit donc son cours. M. Le Maire rappelle que le différend qui subsiste concerne la couverture du hangar prévu et qu'il souhaite qu'elle soit réalisée en tuiles et non en tôles flammées, conformément aux préconisations du PLU. Il réitère son souhait de parvenir rapidement à un accord à l'amiable, d'autant qu'il est conscient des inconvénients et risques qu'il y a à faire stationner des engins agricoles en plein air. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Monsieur le Maire informe qu'il a passé une convention avec le Syndicat départemental de la voirie pour établir une étude sur l'accessibilité de la place de l'église, de la rue de la Commanderie, du passage de la Coppinerie et de la Princesse. Cet engagement, ou plan PAVE, qui contraint les communes de plus de 1000 habitants est indispensable pour obtenir des subventions du département.

M. Jean-Louis LEGER présente l'étude et l'analyse des devis obtenus pour la réfection d'un ½ terrain de foot. Le coût s'élèverait à 4393,8 € TTC sans arrosage. Le système d'arrosage reste à préciser et sera étudié avec les adjoints. Une subvention du département pourrait être accordée à hauteur de 25% du montant hors taxe.

M. Jérôme PERROCHEAU fait part des ventes en cours, de la maison appartenant à Monsieur MOREAU et de la propriété OEHLI. Il évoque les éventuels projets de construction.

M. Stéphane PORTIER se réjouit des animations du mois de mars et annonce celles du mois de mai avec le Troc plantes, la Cérémonie du 8 Mai, le Troc Livres, le Forum du numérique et le vide grenier. Comme les années passées, une rencontre des associations aura lieu fin mai début juin.

M. PORTIER informe que la CDA a remplacé le matériel informatique de la bibliothèque en installant deux ordinateurs neufs avec accès internet et une imprimante. Le matériel anciennement utilisé sera ramené à la mairie. Il est envisagé de placer l'un des deux ordinateurs dans le bureau des adjoints et le raccorder à internet.

Mme Marie-France OLIVIER demande pour l'année prochaine d'élargir la commission des finances avant le budget, afin d'étudier en amont les besoins et propositions de chacun.

M. Pierrick BLAIN met en place des parkings à vélos sur le terrain Multisports. Mme Claire COUTURIER souhaite également un support vélos. Suite favorable lui sera donnée.

Mme Isabelle BOURDAGEAU fait part de la demande de Mme VIGIER, habitant rue Miraut, relative au frêne donnant rue Croisée Bazière. Après discussion il est décidé que l'élagage des branches donnant sur son jardin sera effectué vers le 15 mai.

Mme Nicole DEBRIS rappelle qu'un joint anti bruit aurait dû être posé sur la plaque d'égout rue de la Coppinerie devant la propriété de M. EDELINE. Elle précise que le stop, rue de la Muraille au niveau du passage des députés, n'a plus lieu d'être, comme l'avait mentionné M. PERROCHEAU et demande à ce qu'il soit déplacé au niveau de la rue de la Ripade.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit et demi.

La secrétaire de séance, Nicole DEBRIS

Le Maire, Paul Roland VINCENT

